

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de MAUREVILLE

1 – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
1.3 – BILAN DE LA CONCERTATION

ELABORATION			
Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
22/05/2019	25/10/2019	22/11/2019	20/02/2020

BILAN DE LA CONCERTATION

- **Rappel du contexte**

La commune de Maureville est couverte par une Carte Communale approuvée le 11 décembre 2008.

Par délibération du 27 mars 2017, la commune de Maureville a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme et a défini les modalités de la concertation.

- **Modalités de la concertation**

En application des dispositions des articles L.300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal s'est proposé d'assurer une information et une participation de la population durant toute la phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, selon les modalités suivantes :

- ↳ Mise à disposition du public des documents préparatoires en Mairie
- ↳ Insertion dans le bulletin municipal d'un article présentant l'avancement du projet de PLU
- ↳ Organisation d'une réunion publique de présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- ↳ Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en Mairie

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

- **Exposition en mairie**

Les éléments de l'étude ont été mis à la disposition du public jusqu'à la fin de la concertation. Elle comprenait les principaux éléments du diagnostic territorial, la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les traductions réglementaires graphiques et écrites ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

- **Article dans le bulletin municipal**

Un article a été publié dans le bulletin annuel de la commune (janvier 2019), il présentait l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du PLU.

- **Organisation de deux réunions publiques**

Deux réunions publiques ont été organisées afin de présenter l'avancement du PLU. Chaque réunion publique a été annoncée préalablement par voie de presse. Le public a été informé du lieu, de la date et de l'heure par une annonce de presse dans un journal local diffusé dans le département et par panneaux d'affichage.

La première réunion publique a eu lieu le 5 juillet 2018. Elle portait sur le diagnostic territorial et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

La seconde réunion publique a eu lieu le 15 mai 2019, elle portait sur les pièces réglementaires du PLU.

- **Mise à disposition du public d'un registre**

Un registre a été mis à disposition du public en mairie tout au long de la concertation. Le public pouvait y consigner des observations.

Une seule observation a été adressée à la commune, concernant la constructibilité d'une parcelle.